



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
MAIRIE DE REVEST DES BROUSSES
Le Village
04150 REVEST DES BROUSSES
SIRET 210 401 626 000 10



REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DES ZOUZOUS DE REVEST

(En vigueur au 1^{er} janvier 2025)

ACCUEIL

L'Accueil de Loisirs a pour objet d'accueillir les enfants de 3 ans (scolarisés) à 12 ans habitant la Commune de Revest des Brousses et enfants scolarisés à Revest des Brousses.

L'accueil a lieu dans l'école de la commune de Revest des Brousses et dans la salle enfance jeunesse, des activités ponctuelles peuvent se dérouler sur d'autres lieux en fonction des besoins.

FONCTIONNEMENT

Le Centre de Loisirs propose plusieurs formules d'accueil :

- Demi-journée avec ou sans repas, matin ou après-midi.
- A la journée

Dans tous les cas, les familles sont tenues de réserver 15 jours à l'avance les jours de présence des enfants.

Nous souhaitons mettre en avant la vie quotidienne en collectivité. Il nous faut ainsi privilégier un fonctionnement en petits groupes d'âge homogènes qui permet à chaque enfant de vivre à son rythme et d'entretenir des relations privilégiées avec les autres enfants comme avec les animateurs. Le petit groupe, sécurisant, permet de trouver plus facilement ses repères et une place parmi les autres. Les enfants sont ainsi répartis en deux groupes en fonction de leurs âges, intérêts et rythmes de vie.

Il reste néanmoins important pour nous de permettre aux enfants d'âges différents de se rencontrer et de vivre certains moments ensemble. Certains éprouvent le besoin d'être parmi les plus petits ou les plus grands, le besoin de retrouver leurs grands frères ou des copains.

HORAIRES

Les horaires d'accueil en Centre de Loisirs sont les suivants :

◆ Accueil à la journée :

Le matin : accueil possible de 8h30 à 9h30

Le soir : départ possible à partir de 17h jusqu'à 18h00

◆ Accueil demi-journée :

Matinée sans repas : départ de 12h à 12h30

Après-midi sans repas : arrivée entre 13h et 14h

Après-midi avec repas : arrivée à 12h

Sauf indications particulières, seules les personnes inscrites sur la fiche de renseignements (signée des parents) sont habilitées à venir chercher l'enfant.

Attention : Pour les jours de sorties à l'extérieur, les modalités seront susceptibles de changer.

MODALITES D'INSCRIPTION

Le dossier représente le lien entre les parents et l'équipe pédagogique à qui l'enfant est confié. Il doit impérativement être retourné dûment complété avant l'accueil de l'enfant dans le Centre de Loisirs, faute de quoi l'enfant ne pourra être accepté.

Les familles doivent fournir :

- Une fiche de renseignements soigneusement complétée lors de l'inscription.
- Une fiche sanitaire
- Photocopie du carnet de vaccination (vaccinations à jour)
- Assurance responsabilité civile
- Numéro allocataire CAF
- Les journées de présence

PARTICIPATION DES FAMILLES

Les tarifs applicables sont établis selon le quotient familial calculé en fonction des revenus imposables des parents.

QUOTIENT FAMILIAL	Centre de loisirs
<449€	4.5 €
449€-905€	5.0 €
> 905 €	6.0 €

Prix hors de la Commune :

10.0 €

Attention : Les semaines de sorties à l'extérieur, les tarifs pourront être modifiés en fonction du coût des activités, camping etc...

Modalité de paiement :

- Les factures sont éditées et distribuées soit par courrier soit par mail en début du mois suivant la prestation.
- Les paiements s'effectuent à l'inscription
- Les parents ayant un comité d'entreprise devront payer la totalité de leurs prestations au centre de loisirs et être remboursé directement par leur comité d'entreprise.

MODALITES DE REMBOURSEMENT

- ◆ L'absence justifiée se fait dans le cas où la famille fournit un certificat médical daté du jour de l'absence de l'enfant.
- ◆ Il est possible d'annuler 1 semaine à l'avance. Dans ce cas, la journée ou la demi-journée ne sera pas facturée.
- ◆ Si l'enfant est absent et que la famille n'a pas prévenu au moins 1 semaine à l'avance avant midi, la journée sera facturée.

LOCAUX

L'accueil de loisirs se situe dans l'enceinte de l'école de Revest des Brousses pour tous. Les + de 6 ans iront ensuite dans la salle enfance jeunesse de la Commune.

Les espaces mis à disposition par la commune :

• **Salles école**

- Une salle localisée à l'entrée
- Une cour de récréation avec des sanitaires
- Une salle d'activités à l'étage
- La salle de sieste à l'étage
- Une salle de bain
- La cantine scolaire

• **Salle enfance Jeunesse :**

- Une salle de motricité dans le bâtiment situé à côté de la mairie
- Des sanitaires qui se trouvent au niveau de ce bâtiment

- **Ludothèque :**

- Une salle avec des jeux

- **Aire de jeux et de sports** : Comprenant un terrain de football, 1 pump track, 1 aire de jeux pour les enfants, 1 bloc d'escalade, 1 street workout

Accueil des parents et enfants

Les parents déposent les enfants à l'entrée du portail de l'école et viennent les récupérer au même endroit. Pour payer ou prendre des renseignements au bureau de la Mairie le mercredi et le vendredi de 9h00 à 12h00.

LES MEDICAMENTS

En cas de prise de médicaments durant la journée, les parents devront les remettre accompagnés de l'ordonnance à l'animateur responsable du groupe ou à la directrice.

Le centre est muni d'une pharmacie centrale et de petites pharmacies pour les sorties. Ces dernières seront utilisées seulement pour les petites blessures. Chaque soin apporté à un enfant sera consigné par l'animateur dans un carnet d'un imprimé spécifique.

ALIMENTATION

Les repas seront fournis par les familles. Les repas seront pris en groupe dans l'espace commun de la cantine de l'école. Un four et un micro-ondes sont à la disposition des animateurs qui pourront faire réchauffer les repas. Il n'est pas nécessaire d'apporter des assiettes et couverts. Un réfrigérateur stockera les repas.

Les animateurs seront chargés de réceptionner les repas des enfants et d'installer les lieux afin d'accueillir les enfants lors du repas de midi.

Le goûter est organisé et pris en charge par le centre de loisirs.

JOURNEE TYPE

Les enfants seront accueillis dans l'enceinte du centre de façon échelonnée de 8h30 à 9h30 pendant les vacances scolaires

A partir de 9h30 l'animateur de chaque groupe amène les enfants dans leur salle respective.

A partir de 9h30, les animateurs réuniront leur groupe d'enfants afin d'échanger, de se concerter autour des activités prévues pour la journée. Cette « vie de groupe » s'effectuera jusqu'à environ 10h.

C'est vers 10h que les activités commenceront et elles se finiront vers 11h30. Un temps libre est proposé avec des jeux organisés par les animateurs.

Les enfants mangeront, tous en même temps, petits et grands, dans la salle de restauration de l'école et partiront en temps calmes pour les plus grands vers 13h. Les repas peuvent être réchauffés. Les enfants âgés de 3 à 5 ans iront se reposer et/ou faire une sieste.

Pour les 6-12 ans les activités reprendront vers 14h30 jusqu'à 16h00. Les 3-5 ans se retrouveront autour de petites activités après la sieste à partir de 15h00.

Le goûter organisé par le centre de loisirs se fera dans les salles de chaque groupe d'âge vers 16h00.

Les parents pourront venir chercher leurs enfants à partir de 17h à l'école.

- **Le temps libre :**

Les enfants, pendant leur temps libre ou à l'accueil du matin et du soir, peuvent aller à l'intérieur ou à l'extérieur. Du matériel est mis à disposition : jeux de société, ballon, livres, dessin, ... Les animateurs proposent des jeux avec les enfants ou jouent tout simplement avec ceux qui leur demandent. Aucun animateur ne reste inactif pendant ces temps. Ils doivent circuler dans la cour pour faire la surveillance « rapprochée » et jouer.

ORGANISATION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

• L'équipe d'encadrement se compose du personnel suivant :

- LEVALLET Ketty : directrice permanente, diplômée STAPS option enseignement. Titulaire d'une licence enseignement, d'une maîtrise sport et management, d'un DEA en sciences sociales de la SORBONNE – Directrice de centres itinérants avec l'association CAP EVASION de VENNECY.
- MOUREAU Terence : Directeur adjoint et animateur ; Titulaire du BAFA – Animateur pour les Francas et Directeur adjoint du CLSH de Reillanne, animateur pour la société MAQUARELLA.
- Un stagiaire BAFA pourra également intervenir sur l'été.

• Organisation de l'équipe :

L'équipe d'animation se retrouve pour la préparation ; lors de cette réunion seront abordés le projet pédagogique, le programme d'animation, l'organisation de l'équipe, les temps forts, ...

Ces réunions permettent d'évaluer régulièrement le suivi du projet pédagogique. En fin de semaine un bilan du séjour permettra d'évaluer qualitativement et quantitativement les actions menées par l'équipe.

- Qualitative : les évolutions de l'enfant, les relations au sein du groupe, avec l'équipe d'animation, l'intégration des règles de vie, les propositions pour améliorer le fonctionnement mais aussi l'évaluation individuelle des animateurs...

- Quantitative : la fréquentation des enfants, la régularité des présences, la participation des enfants aux activités proposées...

ASSURANCE

La commune a contracté l'assurance nécessaire à la couverture de ses responsabilités. Toutefois, il est obligatoire pour les parents de contracter une assurance en responsabilité civile.